

**Conférence diplomatique sur
l'interdiction totale
internationale des mines
terrestres antipersonnel**

APL/CW.38
2 septembre 1997
Original: Anglais

Oslo, 1-19 septembre 1997

Article 14

Proposition présentée par l'Autriche

Signature

La présente Convention sera ouverte à la signature de tous les Etats à Ottawa, au Canada, du 3 décembre 1997 au 4 décembre 1997, et au Siège des Nations Unies à New York du 5 décembre 1997 jusqu'à son entrée en vigueur.